

Subvention au Conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts, \$9,000.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je constate que le chiffre de ce crédit a été réduit. Est-ce par déférence pour les objections soulevées par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail)?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que c'est l'uniforme, je veux dire qu'il s'agit de l'uniforme qu'ils portent et non de la réduction uniforme.

(L'article est adopté.)

Subvention au Dominion Council of the Girl Guides, \$4,860.

Le très hon. M. BENNETT: Il y a ici également une déduction de 10 p. 100.

(Le crédit est adopté.)

Dépenses occasionnées par les négociations des traités, \$9,000.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): S'agit-il de vos traités?

Le très hon. M. BENNETT: Non. Je pensais bien qu'aux yeux des membres de l'opposition on croirait que les résultats doivent être de 10 p. 100 moins avantageux. Mais, en réalité, nous croyons que la somme de \$9,000 suffira à payer tous les frais que nous aurons à faire dans ce sens.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il semble bien que le premier ministre n'a pas l'intention de négocier bien des traités cette année. Je préférerais voir augmenter le chiffre de ce crédit, s'il veut se mettre à signer des traités.

Le très hon. M. BENNETT: On peut obtenir des résultats merveilleux au point de vue économie, quand on veut s'y mettre. La somme de neuf mille dollars peut payer bien des frais.

(Le crédit est adopté.)

Subvention à l'Association des aveugles de Montréal, \$4,050.

Subvention à l'Institut de Nazareth de Montréal pour son œuvre d'éducation des aveugles, \$4,050.

Le très hon. M. BENNETT: Ces crédits concernant les aveugles figurent chaque année dans la liste. Je regrette qu'il nous ait fallu les réduire de 10 p. 100.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est bien une réduction que le premier ministre aurait pu examiner un peu plus sérieusement. J'ai toujours cru que nos subventions aux aveugles n'étaient même pas suffisantes.

Le très hon. M. BENNETT: C'est vrai.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Dans toutes les provinces où se trouvent établies des institutions de ce genre on rencontre de

[Le très hon. M. Bennett.]

nombreuses difficultés dans l'accomplissement de cette œuvre. Je crois que ces subventions ont été réduites jusqu'au dernier point, pour ce qui a trait à ces institutions.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable représentant a bien raison. Des représentants des associations qui s'occupent des aveugles sont venus nous voir et nous ont exposé la situation. Il existe certainement de grandes difficultés. J'ai reçu aussi une délégation à Winnipeg; la situation y est également précaire. On constatera, cependant, que ces subventions sont accordées aux deux associations qui s'occupent de cette œuvre à Montréal. A la suite des faits qui lui ont été exposés par les différentes organisations, le Gouvernement s'est cru obligé, pour le moment, d'appliquer d'une manière générale cette réduction de 10 p. 100. C'est ce que nous leur avons dit alors. Je crains que si nous ne l'appliquons pas à un cas, où, je veux bien le croire, il existe de plus fortes raisons de le faire, nous nous exposions à d'autres difficultés et à un échange continuel de lettres dans lesquelles on nous rappellerait que nous n'avons pas réduit tel crédit et que nous avons réduit un tel autre. Personnellement, je préférerais voir \$10,000 à la place du montant que nous voyons.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): J'ai toujours été d'avis qu'il vaudrait mieux laisser de côté les deux crédits qui précèdent, celui de la Société royale et celui de l'Académie royale des arts pour donner l'argent aux aveugles. En tout cas, pour ma part, je ne dis là rien de nouveau; je ne fais que répéter ce que j'ai affirmé autrefois, quand nous avions la responsabilité.

Le très hon. M. BENNETT: Je tiens à faire cette observation sans être mal interprété. Si grands que soient les besoins des aveugles nous ne devons pas, simplement parce que nous traversons une période de dépression anormale, perdre entièrement de vue le côté intellectuel de la vie du pays. Des deux crédits dont vient de parler l'honorable député dépendent le maintien ou la suppression de la Société royale et la Société des arts.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Cela leur donnerait davantage l'occasion d'être soutenues par des souscriptions particulières.

Le très hon. M. BENNETT: Elles sont en grande partie soutenues de cette manière, mais cela signifie de deux choses l'une: ou continuer leurs opérations ou cesser de fonctionner. Comme les honorables députés le savent, la Société royale a vu le jour à l'époque de feu le marquis de Lorne et je crois qu'elle a rendu de très bons services au Dominion. Parmi ses présidents on trouve la